

ETAT DES LIEUX

SENTIMENT D'AUSTÉRITÉ

- Vétusté et désuétude des revêtements.
- Les bordures, panneaux ou équipements d'éclairage ont vieilli et sont usés par le temps.
- Hétérogénéité du mobilier urbain tant sur les modèles que la couleur.
- Le végétal est quasi inexistant rue de la République.
- La place de l'hôtel de ville est inhospitalière, complètement minérale, elle ne permet pas d'autres usages que les événementiels et le marché.



SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

- La voiture monopolise l'espace public.
- Certaines zones présentent des trottoirs très peu larges où la sécurité des piétons n'est pas de mise.
- L'espace urbain ne répond pas aux normes d'accessibilité pour tous.

DEFINITION DES ENJEUX

Reconquérir l'espace public afin d'assurer davantage de sécurité, de confort et de convivialité aux usagers

PARTAGER L'ESPACE PUBLIC POUR VALORISER LES DIFFÉRENTS USAGES :

Réduire les gabarits de chaussée
Modifier les sens de circulation
Optimiser le stationnement

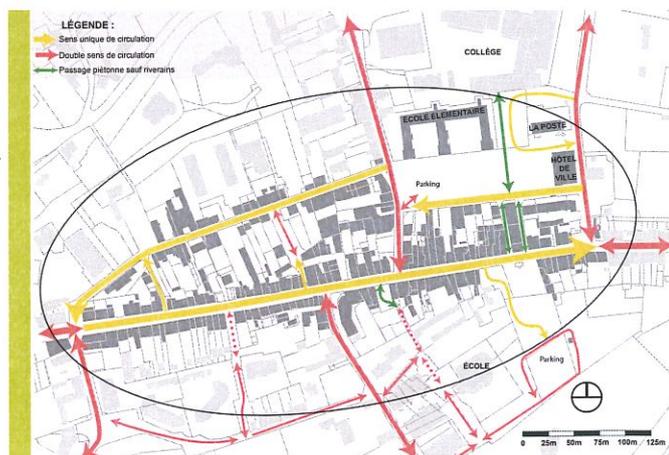
PERMET DE :

Redonner de l'espace aux piétons,
aux espaces de convivialité,
aux plantations

Rendre le centre-ville attractif pour dynamiser le commerce de proximité

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE :

- Apaiser la vitesse de circulation.
- Aménager qualitativement les espaces (matériaux qualitatifs, mobiliers, espaces verts...),
- Proposer une identité paysagère d'aménagement ; Créer une ambiance de cœur de bourg



MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION

Passer des rues en sens unique de circulation permet de récupérer de l'espace dédié à la voiture et le redistribuer pour le confort des piétons (augmentation des largeurs de trottoirs et espaces verts)

Pour faciliter la lecture de l'espace, il est préférable de passer entièrement la rue de la République en sens unique Ouest/Est. Le bouclage de la circulation se fait dans le sens Ouest/Est via les rues du 8 Mai et la rue Sadi Carnot également en sens unique de circulation.

Ce bénéfice dans l'amélioration du cadre de vie doit être équilibré avec l'impact sur le trafic, ainsi certaines rues sont conservées à double sens: L'avenue Jean Jaurès et la rue Janin Coste, ainsi que l'accès au parking Libération sur la rue du 8 mai 1945

PROPOSITION D'AMENAGEMENT



Rue de la République partie Ouest (largeur ≈11m)



Le passage en sens unique permet de rendre les trottoirs confortables et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
L'installation d'espaces verts permet de changer l'image austère de la rue grâce à des plantations embellissant la traversée tout au long de l'année.
Des placettes traversantes sont créées au niveau des carrefours pour ralentir la circulation et permettre les traversées piétonnes.

Rue de la République partie Est (largeur ≈9,5m)



Comme sur la partie Ouest les trottoirs ont gagné en confort grâce au sens unique. Néanmoins le gabarit plus étroit ne permet pas d'avoir des plantations de chaque côté.
Le stationnement est réorganisé pour pouvoir redonner de l'espace aux terrasses des commerces et aux espaces verts. Il sera régulé avec un temps d'utilisation limité.



Rue Sadi Carnot et Avenue Jean Jaurès



S. Carnot :
La création de trottoirs, accessibles pour tous, va permettre de sécuriser les déplacements piétons. Le nombre de stationnements est quasiment maintenu. Quelques arbres en pots viendront agrémenter la rue.

J. Jaurès :
La circulation à double sens est conservée. Une acquisition foncière côté Ouest permettrait de sécuriser le flux piéton en séparant le trottoir de la chaussée par un espace vert.

Place de la mairie et rue du 8 mai



La mise en sens unique de circulation rue du 8 mai 1945 permet de doubler le nombre de places. Le parking libération est également réorganisé pour augmenter l'offre de stationnement. La place de la mairie devient accueillante grâce à une végétalisation conciliante avec la mise en place du marché : alignement d'arbres et revêtements perméables. Un nouveau parvis élargit le bâtiment.

BILAN SUR LES PLACES DE STATIONNEMENT

